



Chauffage collectif coupé alors qu'il fait très froid.

Par CrayZix

Bonjour, le 15 Avril est la date à laquelle se coupe le chauffage collectif. Le problème c'est que chez moi il fait maintenant 16, 17 degrés en journée et bien en dessous la nuit.

Je vie dans une résidence étudiante Logifac et en demandant (avec d'autres personne) à la personne qui s'occupe de la résidence à l'accueil de remettre le chauffage on nous as répondu que c'était pas possible et qu'il n'y avait pas de solutions.

Du coup je voulais savoir qu'elle était mes droits par rapport à ça. Est-ce que c'est comme ça et que je n'ai rien à dire ?

Merci d'avance pour l'aide.

Par ESP

Bonsoir

Il ne s'agit pas d'une obligation légale, les locataires peuvent intervenir, mais la demande doit être motivée et partagée par d'autres habitants.

Par CrayZix

Donc du coup ils sont complètement dans leur droit de couper le chauffage malgré que dans les logements ils fassent un froid à en tomber malade ?

Pour ce qui est d'une demande motivée par les autres habitants, il y'a eu plusieurs mails qui ont déjà été envoyés. D'ailleurs j'ai demandé à la personne qui s'occupe de la résidence combien faudrait t'il de mail pour que le chauffage sois remis elle m'a répondu il faudrait la majorité, mais sans trop savoir ce qu'elle dit, parce qu'elle me dit 200, alors que nous sommes 210 dans le bâtiment. Du coup je ne sais pas trop quoi faire, appart m'acheter un chauffage électrique

Par AGeorges

Bonjour CrayZix,

Donc du coup ils sont complètement dans leur droit de couper le chauffage

NON

La date du 15 avril est conventionnelle, pas légale.

Si la température constatée au milieu de vos pièces est en dessous de 18°, vous pouvez imposer la remise du chauffage.

Demandez au gardien/gestionnaire/ ... de venir chez vous avec un thermomètre. Soyez ferme.

En plus, le chauffage n'est pas forcément 'coupé', il peut juste avoir été mis en sommeil. Dans ce cas, 'rallumer' n'est pas bien compliqué.

Par CrayZix

D'accord merci pour le renseignement. Le chauffage a été remis sans ma demande, peut être qu'il y'a vraiment eu beaucoup de plaintes, il aura fallu 5 jours quand même ...

Par AGeorges

Bonjour 'bien-au-chaud'

on nous a répondu que c'était pas possible et qu'il n'y avait pas de solutions.

Vous voyez bien qu' "on vous a répondu" des bobards. La prochaine fois, vous pourrez réagir plus vite et plus fort pour ne pas avoir froid pendant 5 jours.

Cordialement

Par ESP

Merci, a bientôt !